



Papeete, le 15 avril 2011

à

Monsieur Louis FREBAULT
Ministre de l'Aménagement et du Logement
en charge des affaires foncières et de l'Urbanisme

Objet : Archipels éloignés : équité fiscale face à l'impôt foncier

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, le Conseil d'État par son arrêt du 30 juin 2010 a abrogé l'exonération de l'impôt foncier dont bénéficiaient les populations des archipels des Marquises, Tuamotu-Gambier et Australes. Cette décision est lourde de conséquence pour des populations des îles éloignées qui doivent désormais s'en acquitter avec un effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Les taux d'imposition applicables sont les suivants :

- ▶ 4% pour les îles du Vent ;
- ▶ 3 % pour les autres archipels;
- ▶ 2 % pour les logements sociaux sur l'ensemble de la Polynésie.

A cela vient s'ajouter la menace de la mise en place dans certaines municipalités de redevances sur l'eau, et sur les déchets dont le traitement est imposé aux communes par le Code Général des Collectivités Territoriales alors que le coût de la vie est déjà fortement impacté par des frais liés à leur éloignement géographique.

Nous ne contestons pas le principe d'égalité des citoyens face à l'impôt, en revanche l'équité est une notion qui nous est chère. Nous estimons, ainsi, que le taux de 3% appliqué aux populations des Marquises, des Australes et des Tuamotu-Gambier est trop élevé.

Selon nous, le principe d'équité fiscale n'est pas respecté car les autorités publiques ne tiennent pas compte des éléments suivants :

- ▶ coût du fret, du transport intermédiaire, de la main d'œuvre plus importante
- ▶ insuffisance ou carence de service public
- ▶ rotation maritime moins développée voire inexistante dans certaines vallées
- ▶ rotation aérienne moins développée
- ▶ ...

No Oe E Te Nunaa

BP 40205 Fare Tony Cedex 01 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél./Fax : 42 37 18 – e-mail : contact@noetn.com – Site Internet : www.noetn.com

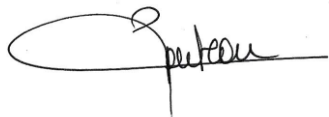
A l'heure où la société civile polynésienne réclame un véritable projet de société, No Oe E te Nunaa et te Ao Hou o te Fenua Enata Katahi réaffirment la nécessité d'une véritable décentralisation applicable sur l'ensemble du territoire. Celle-ci doit permettre d'inverser l'exode des archipels vers Tahiti, de désengorger les îles du Vent, de développer des pôles économiques dans chaque archipel. Pour cela il convient d'utiliser le levier fiscal en créant des conditions incitatives au maintien et à l'implantation de la population et de l'activité économique dans les îles.

C'est dans ce cadre que nous vous soumettons notre **proposition de baisser le taux de l'impôt foncier à 1% pour tout type de logement, logements sociaux y compris, pour les archipels des Marquises, Australes et Tuamotu-Gambier.**

Cette proposition fait suite aux nombreux échanges que nous avons eus avec les populations des îles Marquises lors de notre dernier déplacement dans l'archipel du 02 au 10 avril derniers.

Vous remerciant d'avance de l'attention toute particulière que vous accorderez à cette proposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente de No Oe E Te Nunaa,



Nicole BOUTEAU

**Le Président de Te Ao Hou
o te Fenua Enata Katahi,**



Marc TARRATS

Copie :

- Monsieur le Président de la Polynésie française
- Monsieur Haut-commissaire de la République en Polynésie française
- Monsieur le Vice-Président en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française
- Monsieur le ministre de l'Économie, des Finances, du Travail et de l'Emploi, en charge de la réforme fiscale, de la Formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique
- Monsieur le Ministre du développement des archipels et des transports intersulaires en charge de la régénération de la cocoteraie
- Tous les maires et maires délégués des Marquises, des Australes et des Tuamotu-Gambiers
- Monsieur Joseph Kaiha, président de la communauté de communes des Marquises
- Madame Joëlle FREBAULT, représentante à l'APF - Marquises
- Monsieur Benoît KAUTAI, représentant à l'APF - Marquises
- Monsieur René KOHUMOETINI, représentant à l'APF - Marquises
- Monsieur Fernand ROOMATAAROA, représentant à l'APF - Australes
- Madame Juliette TAHUHUATAMA, représentant à l'APF - Australes
- Madame Liliane MARITERAGI-MAIROTO, représentante à l'APF - Tuamotu Est et Gambiers
- Madame Monique RICHTON, représentante à l'APF - Tuamotu Est et Gambiers
- Madame Thérèse Teroro TANE, représentante à l'APF - Tuamotu Est et
- Monsieur Victor MAAMAATUAIHUTAPU, représentant à l'APF - Tuamotu Ouest
- Monsieur Teina MARAEURA, représentant à l'APF - Tuamotu Ouest
- Madame Léonie MATAOA, représentante à l'APF - Tuamotu Ouest

No Oe E Te Nunaa

BP 40205 Fare Tony Cedex 01 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél./Fax : 42 37 18 – e-mail : contact@noetn.com – Site Internet : www.noetn.com